



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'autorisation de stationnement de benne face au 33, rue Charles Hombert

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée en date du 8/06/2023, par la SARL Desplanques, 17, rue de la gare 62144 MONT SAINT ELOI, afin de stationner une benne face au 33, rue Charles Hombert à Lewarde.

Arrêté

Article 1^{er} : La SARL Desplanques est autorisée à stationner une benne sur le trottoir face au 33, rue Charles Hombert à Lewarde, en accord avec les riverains de cette habitation.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit ou restreint du 12 au 16 juin 2023, face au N°33, rue Charles Hombert à Lewarde, pendant la présence de la benne.
La circulation routière et piétonne pourra être alternée ou restreinte au niveau de l'habitation.

Article 3 : Le permissionnaire à la charge de la signalisation de la benne dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ce chantier.

Article 4 : Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement du déménagement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

Article 6 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur le responsable de la SARL Desplanques.

Article 7 : Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, adjoint aux travaux et à la sécurité et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 8 juin 2023

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

